



Rallye Perce-Neige Rally

2010
4-5-6-7 février
February 4-5-6-7

Règlement particulier
Supplementary regulations



Rallye Perce-Neige de Maniwaki

45^{ième} Edition

du 4 au 7 février 2010

Maniwaki, Québec

Une aventure en Blanc

Chers compétiteurs,

Le comité d'organisation du Rallye Perce-Neige de Maniwaki a le plaisir de vous inviter à un superbe événement d'hiver. Le rallye Perce-Neige 2010 sera la 45^e édition du rallye ce qui fait de cet événement un des plus vieux en sport automobile en Amérique du Nord. Il y a un magnifique héritage associé à cet événement que l'on appelait souvent un 'doit faire' comme aventure automobile pour tous rallyistes. La 45^{ème} 'Aventure en Blanc' sera semblable à ses 44 éditions précédentes offrant à chaque concurrent, bénévole et spectateur une combinaison unique de routes d'hiver spectaculaires, offrant 200 kilomètres (125 miles) de spéciales et une expérience de service incroyablement étourdissante au 'Black Rollway'. Peu importe votre rôle dans cette aventure, vous retournerez à la maison avec des histoires et des souvenirs qui durera toute une vie. Ou... jusqu'à ce que vous reveniez l'an prochain étant donné que cet événement peut facilement devenir affectueusement addictif.

Le quartier général de l'événement sera à Auberge du Draveur dans la pittoresque ville québécoise de Maniwaki. Cette ville bilingue a une longue histoire avec l'événement ainsi que l'industrie forestière au Québec. La ville 'forestière' est dans le cœur des Laurentides québécoise ce qui explique en quelques sortes la qualité des routes plutôt incroyables. Auberge du Draveur inspire son nom dans l'histoire des braves gens qui guidaient les 'pitounes' sur la rivière de la Gatineau vers la rivière des Outaouais plus de 100 km au sud destiné aux moulins à bois situé à Ottawa.

En fait, le coordinateur légendaire et fondateur du Perce-Neige, Jean Chevarier, était lui-même un 'draveur' originaire de Maniwaki dans sa jeunesse. Il y a encore aujourd'hui une étroite connexion avec l'histoire de l'événement et la ville de Maniwaki. Le Comité de Maniwaki faisant partie du comité d'organisation de l'événement est composé de résidents de la ville et permet une planification et l'exécution de cet événement hors-pair. Vous devez participer à cet événement pour vraiment apprécier son histoire et intrigue.

Le comité d'organisation cette année est dirigé par Mme Denyse Moisan et sera assister par M. Ross Wood et M. Terry Epp. Le rallye Perce-Neige 2010 reflétera le trajet offert en 2009 avec quatorze spéciales incluant des spéciales urbaines et des spéciales forestières offrant un 'fun noir' aux équipes et ainsi qu'aux spectateurs. L'événement aura deux aires de service, un dans la ville de Maniwaki durant le jour et un au 'Black Rollway' pour les spéciales en forêt de nuit. Le comité organisateur offre au compétiteur la possibilité de faire une bonne reconnaissance (2 passes) des routes (en convoie) permettant de faire leurs propres notes de route. L'inscription est maintenant possible et les règlements particuliers sont disponibles sur le site internet du rallye ([www. RallyPerceNeige.com](http://www.RallyPerceNeige.com)). Ne manquez pas ce défi, une conduite sublime vous attend.

Denyse Moisan
Coordinateur

Ross Wood
Route

Terry Epp
Assistant Coordinateur

RÈGLEMENT PARTICULIER
Rallye Perce-Neige Maniwaki 2010
45^{iem} Edition
4, 5, 6 et 7 février

1. Autorité sportive

Le déroulement de l'épreuve est régi par le code sportif et le règlement national de rallye de l'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport/CARS) affiliée à ASN Canada FIA, le règlement de rallye de Rallye Sport Québec (RSQ), celui de Rally Sport Ontario (RSO) et le présent règlement. Ces documents peuvent être obtenus :

Rallye Sport Québec : 140 18e ave, St-Eustache (Québec) J7P 3X9
Tél. : (514) 990-6790
Site internet : www.rsq.qc.ca

Rally Sport Ontario : 47 Thornhill Dr., Guelph (Ontario) N1H 8C6
Tél. : (519) 763-5366
Site internet: www.rallysport.on.ca

CARS : 595 Elm Road, Stouffville (Ontario) L4A 1W9,
Tél. :(905) 640-6444
Site internet : www.carsrally.ca

Ils pourront être consultés au quartier général du rallye

2. Désignation de l'épreuve

L'épreuve porte la désignation de **Rallye Perce-Neige Maniwaki**

3. Organisation

Club organisateur : Rallye Automobile Perce-Neige (RAPN) o/a Club Rallye Perce-Neige (CRPN)

Site internet : www.rallyeperceneige.com

Courriel : denysemoisan@hotmail.com

Coordination générale : Denyse Moisan
525 Perron
Bois-des-Filion, Québec J6Z 1A9
Téléphone : (450) 621-5253
Courriel : denysemoisan@hotmail.com

Assistant à la coordination : Terry Epp
Téléphone : (905) 640-6444
Courriel : rally.cars@sympatico.ca

Direction de course : Ross Wood
Téléphone : (705) 887-1130
Courriel : ross.wood@sympatico.ca

Direction des contrôleurs : Jetta DeBoyce et Yves Lortie

Téléphone : (819) 326-6649
Courriel : mamienounou@gmail.com

Direction des communications : Bryn Epp

Comité de Maniwaki : Sophie Beaudoin

Coordination de la route : Ross Wood, Terry Epp, Pierre-Marc Paradis et Hector Hubert

Compilation des résultats : Jean-Georges Marcotte et son équipe

Équipes officielles et
Quartier général des opérations : Michel Perreault

Inspection technique : A venir

Liaison Ottawa/traducteur: Vincent Landreville

Publicité et promotion : Sophie Beaudoin

Registraire : Denyse Moisan

Relations de presse : A venir

Sécurité : Pete Parisien (819) 334-3468

Sweep : Bob Boland et son équipe

Site internet: Steve Rioux
Email: steverioux13@yahoo.ca

Commissaire principal : Alain Bergeron
Téléphone : (418) 822-4199
Courriel : abergeron@oricom.ca

Commissaires adjoints : Luc Piché et Peter Gulliver

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat des rallyes du Canada (CRC)
- Coupe nord-américaine des rallyes (NARC)
- Championnat des rallyes de performance de l'Ontario (OPRC)
- Championnat de Rallye du Québec – Classe ouverte (CRQ)

Remarque : Seule la première étape de l'épreuve sera retenue pour CRQ/OPRC

5. Emplacements

Quartier Général
:

AUBERGE DU DRAVEUR
85, rue Principal Nord
Maniwaki (Québec) J9E 2B5
Tél.: 1 877 449-7022

Inscription des concurrents :	www.aubergedraveur.qc.ca Quartier Général
Inspection technique :	Garage McConnery et Secteur mécanique de la Cité Étudiante de la Haute Gatineau
Présentation des officiels/ Réunion des novices:	Quartier Général
Départ protocolaire :	Les Galeries de Maniwaki
Arrêts de service :	Secteur mécanique de la Cité Étudiante de la Haute Gatineau, et la Forêt de l'Aigle (Black Rollway)
Arrivée :	Quartier Général
Parc Fermé et inspection après l'événement :	Garage McConnery
Banquet et remise des carnets de bord :	Quartier Général

6. Programme

Lundi, 1^{er} février 2010

20h	Fermeture de la préinscription	
20h	Tirage des positions de départ	Chez la registraire

Mardi, 2 février 2010

L'ordre de départ sera affiché sur le site internet

Jeudi, 4 février 2010

18h	Cérémonie d'ouverture du quartier général	Auberge du Draveur
18h30 – 23:00h	Inscription des événements et reconnaissance (National et OPRC/CRQ)	Quartier Général

Vendredi, 5 février 2010

7h	Réunion de la reconnaissance	Quartier Général
7h30	Départ de la reconnaissance	
	2 passages en convoi (National et OPRC/CRQ)	Quartier Général
16h (appr.)	Retour de la reconnaissance	Quartier Général
17h à 22h	Inscription et vérification des documents pour retardataires	Quartier Général
17h à 22h	Inspection technique	Garage McConnery et Cité Étudiante de la Haute Gatineau

Samedi, 6 février 2010

8h à 8h30	Inscription tardive et inspection technique (sur demande seulement)	Quartier Général
8h15	Réunion des pilotes et copilotes novices priorités 5 et 6	Quartier Général
8h30	Réunion des compétiteurs	Quartier Général

9h	Parc Exposé	Les Galeries de Maniwaki
9h30	Départ du rallye (National et OPRC/CRQ)	Les Galeries de Maniwaki
18h (appr.)	Fin du rallye régional	Quartier Général
22h30 (appr.)	Fin du rallye national/Parc Fermé	Quartier Général

Dimanche, 7 février 2010

8h30	Banquet et remise des carnets de bord	Quartier Général
------	---------------------------------------	------------------

Note: Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire.

7. Type d'épreuve

Le Perce-Neige est un rallye de performance contenant deux étapes d'environ 430 kilomètres, incluant 14 spéciales (appr. 195 km). La majorité des épreuves de classement se disputeront sur des routes de gravier probablement recouvertes de neige et de glace. Les événements CRQ et OPRC seront constitués d'une seule étape comprenant dix spéciales (appr. 115 km).

8. Région

Élévation : minimum : 559 pieds maximum : 1060 pieds

9. Inscriptions

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vendredi 5 février 2010 (consulter le programme).

Véhicules admissibles – Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles : Ouverte, Groupe 5, Groupe 2, Production Sport et Production GT. La classe "Classic" sera aussi admise pour l'événement OPRC.

Remarque: Les véhicules immatriculés dans tout état américain et qui sont utilisés en compétition selon les règles des RA/NASA en terme d'éligibilité du véhicule seront placés dans une classe comparable de CARS en vertu des règles d'éligibilité de CARS

10. Frais d'inscription

Championnat national seulement :	850\$
Championnats national et de l'OPRC/CRQ	925\$
CRQ/OPRC seulement	550\$

Ces montants comprennent une prime d'assurance responsabilité civile, décès accidentel et invalidité de 120 \$ CA portant sur les épreuves de classement.

Sont inclus dans les frais d'inscriptions : Cahier de service et deux billets de banquet. (Billet supplémentaire : 20 \$)

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de RALLYE AUTO PERCE-NEIGE INC. et être datés au plus tard le 1^{er} février 2010 pour être inclus dans le tirage des positions de départ. Une pénalité de 100 \$ CA (championnat national) ou de 50 \$ (OPRC/CRQ) s'ajoutera à toute inscription reçue après le 1^{er} février 2010. Les inscriptions doivent être expédiées à la responsable Denyse Moisan, 525 Perron, Bois-des-Filion, Qc J6Z 1A9

Remarque : La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié au

moins 48 heures avant le début de la vérification des documents. Ces frais seront remboursés à 75 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant le début de la période d'inscription. Après l'ouverture de la période d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué

11. Récompenses

La répartition des trophées sera publiée dans le local des inscriptions.

12. Documentation

Le formulaire d'inscription et de renonciation est annexé au présent règlement avec le formulaire de déclaration sur l'honneur pour l'inscription et l'inspection technique.
Une fiche de pré-vérification de l'odomètre pourra être obtenue lors de la vérification des documents.

13. Admissibilité

Tout engagement est soumis au règlement national, sections I et II.

Remarques : Les pneus à crampons sont interdits (II.D.3) au National, OPRC et NARC.

Les participants au CRQ : les véhicules 2 roues motrices ont droit aux pneus à crampons mais doit être conforme aux règlements RSQ.

14. Chronométrage et compilation

Les règlements IV, V et VI de CARS régiront le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront employées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être remplis par les contrôleurs. Tous les temps seront des temps écoulés. On se servira du temps long d'une spéciale pour calculer le temps de sortie de cette spéciale, sauf si le temps de la spéciale dépasse ce temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

<i>Exemples</i>	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Heure de départ de l'épreuve de classement	10 h 00 min	10 h 00 min	10 h 00 min
Temps long	(8)	(8)	(8)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 5 min 28 s	10 h 8 min 32 s	10 h 12 min 10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 8 min	10 h 8 min	10 h 12 min

Remarque : Les concurrents qui le désirent pourront assister à un rappel des notions de chronométrage, le vendredi soir, sur demande faite avant le 5 février 2010

15. Arrêt pour le ravitaillement et le service

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte, outre les itinéraires entre les points de service :

- un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement avant chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service ;
- des indications portant sur les points désignés de ravitaillement et de service.

La distance entre les ravitaillements n'excèdera pas 150 kilomètres.

Le trajet comprendra 4 zones de service ainsi que 3 zones de ravitaillements en essence supplémentaires.

Le service et le ravitaillement en essence sont limités aux zones désignées à cet effet.

Note: Dans le cas des arrêts de service éloignés du Black Rollway, les équipes de service seront limitées à un seul véhicule de grosseur petite ou moyenne (incluant les camionnettes cubes). Les remorques et gros camions ne sont pas autorisés dans la zone de service en raison de l'espace très restreint disponible, de même que la route d'accès très accidentée partagée avec les concurrents. Les pneus d'hiver sont essentiels. (Consultez le site Web pour toute information supplémentaire.)

16. Inspection en parc fermé

Tout véhicule qui complète le rallye peut se voir demander de passer une inspection technique après l'événement. Le remontage des pièces visées incombera alors aux concurrents. Suite au passage du contrôle final de l'événement, tout membre de l'équipage doit placer son véhicule au Parc Fermé situé au Garage McConnery.

17. Période de prise de notes (nationale et CRQ/OPRC)

Un cahier de route conventionnel sera fourni par l'organisation.

L'organisation fournira un numéro qui devra être apposé sur une fenêtre latérale du côté du copilote.

Au moment de l'inscription de la reconnaissance, les concurrents devront enregistrer la voiture qu'ils utiliseront pour la prise de notes. Un maximum d'un véhicule par équipe est permis pour participer à la prise de notes. Durant la reconnaissance, **les compétiteurs pourront utiliser leur véhicule compétitif.**

La vitesse maximale est de 60kl/h dans les épreuves spéciales et la limite légale affichée sur les transits.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des points de contrôles durant les reconnaissances. Les pénalités seront comme suit : première infraction - amende de 100\$; deuxième infraction - amende de 500\$; troisième infraction ; départ refusé et perte de droits d'engagement. La pénalité doit être remboursée avant le départ du rallye.

Les routes seront ouvertes à la circulation locale, aux bénévoles, aux organisateurs ainsi qu'aux camionneurs des forêts. Les compétiteurs doivent s'attendre à partager ces routes.

Les équipages sont autorisés à parcourir deux (2) fois au maximum chaque épreuve pendant la reconnaissance. Il est interdit de conduire en sens opposé de celui d'une épreuve de classement.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors du convoi sous peine d'exclusion.

L'horaire détaillé des épreuves de classement aux reconnaissances sera publiée au quartier général de l'événement.

RECOMMANDATION : il est fortement recommandé de faire les reconnaissances avec une voiture ou un camion 4 roues motrices ou votre auto de compétition.

18. Divers

- a) **Les licences produites par CARS ne seront pas émises lors de l'événement. Les concurrents devront obtenir leurs licences directement du bureau de CARS (905-640-4444 ou sur le site www.carsrally.ca) avant le début des inscriptions.**
- b) Toute reconnaissance ou test de route sont interdits (RNR V.C) à l'exception de la période de reconnaissance prévue par l'organisation.
- c) L'heure officielle du rallye sera affichée au quartier général.

d) Le centre de location "Budget" au garage McConnery vous offre l'opportunité de louer une auto ou camion pour les reconnaissances. Contactez M. Yves Bernard au (819) 441-2866 pour les détails.

e) Hébergement à Maniwaki :

Auberge du Draveur – Tél. : 1-877-449-7022*
85, rue Principale Nord, Maniwaki

Château Logue – Tél. : 1-877 474-4848
12, rue Comeau, Maniwaki

Motel Central – Tél. : 1-877-449-6868
147, rue Principale Sud, Maniwaki

Lors de votre réservation à l'Auberge du Draveur, veuillez signaler que vous êtes concurrent du Perce-Neige Maniwaki. Les chambres sont réservées pour les concurrents du Perce-Neige Maniwaki. En cas de difficulté à trouver une chambre, s'adresser à Denyse Moisan, au (450) 621-5253.

**Bonne route et au plaisir de vous revoir
à Maniwaki !**

Renonciation

Rallye Perce-Neige Maniwaki

Maniwaki, Québec

4-7 février, 2010

FORMULAIRE DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ RENONCIATION À DES POURSUITES ET ACCEPTATION D'INDEMNITÉ

En échange de la permission de faire du rallye, de pénétrer pour quelque raison dans une zone interdite (c'est-à-dire un endroit où le grand public n'a pas droit d'accès, ce qui inclut sans s'y limiter les aires de service, les surfaces de compétition, y compris les épreuves de classement), chacun des soussignés pour lui-même/elle-même et leurs représentants personnels, cessionnaires, héritiers et parents, accepte, sur affirmation directe qu'il/elle reconnaît connaître et avoir conscience des types de chemins qui seront utilisés lors du rallye et du genre de topographie où passent ces chemins et le niveau d'habileté de pilotage que requièrent ces chemins et prouve par sa participation à cette épreuve et sa présence dans tout endroit utilisé aux fins du rallye, qu'il sait et a conscience de ce qui précède et qu'il est juste et raisonnable, en ce qui a trait au but de cet événement. auquel fait référence ce formulaire de renonciation, que:

1. LE SOUSSIGNÉ RENONCE À POURSUIVRE la Canadian Association of Rallysport, ses régions et leurs clubs, leurs dirigeants et les membres, organisateurs, officiels, propriétaires, pilotes, membres d'équipes de services, participants, personnes présentes dans les aires du rallye, promoteurs, commanditaires, publicitaires, locateurs et locataires des lieux où se déroule l'événement, et chacun de ce deux-là, leurs représentants et leurs employés, dans tout ce qui a rapport à l'organisation, et les dégage de toute responsabilité envers le soussigné, ses représentants personnels, cessionnaires, héritiers et parents, pour toute perte ou dommage, et toute réclamation et demande afférente, résultant de blessures physiques ou dommages matériels ou mort du soussigné, que cela ait été causé par négligence de l'organisation ou autres, pendant que le soussigné se trouve dans un lieu utilisé aux fins du rallye, qu'il soit compétiteur, officiel, travailleur ou participant d'une quelconque façon à cet événement;

2. LE SOUSSIGNÉ ACCEPTE DE GARANTIR, SAUVEGARDER ET CONSIDÉRER SANS FAUTE l'organisation, et tous et chacun de ses membres, contre toute perte, responsabilité, dommage ou coût qu'ils peuvent encourir à cause de la présence du soussigné dans tout lieu utilisé par le rallye, et qu'il ait été causé par la négligence de l'organisation ou autres;

3. LE SOUSSIGNÉ DECLARE QUE L'UTILISATION DE LA VOITURE INSCRITE À CE RALLYE EST COUVERTE PAR UNE ASSURANCE, tel que le requiert le code de la route de la province où le rallye a lieu et est valide pour les parties de l'événement qui se dérouleront sur des chemins tels que d finis par ce code;

4. LE SOUSSIGNÉ ASSUME PLEINE RESPONSABILITÉ ET RISQUE DE BLESSURE, DE MORT OU DE DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ dus à la négligence de l'organisation ou autres lorsqu'il se trouve dans un lieu utilisé aux fins du rallye, qu'il soit compétiteur, officiel, travailleur ou participant d'une quelconque façon, à cet événement;

Chacun des soussignés accepte expressément que ce Formulaire de dégageement de responsabilité, renonciation à des poursuites et acceptation d'indemnité soit conçu dans le sens le plus large et le plus inclusif que permet la loi de la province et que, si une partie de ce formulaire est décrété invalide, les parties conviennent que le reste de ce formulaire continue d'être en vigueur.

LE SOUSSIGNÉ A LU ET SIGNE DE SON PLEIN GRÉCE FORMULAIRE DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION À DES POURSUITES ET ACCEPTATION D'INDEMNITÉ, et accepte par ailleurs qu'aucune représentation, déclaration ou incitation verbale n'ait été faite, hormis ce document écrit.

J'ai lu le Règlement sportif national de CARS, le Règlement national de rallye et tous les autres règlements en vigueur pour cet événement et accepte de m'y conformer. Par ailleurs, je m'engage à ce que tous les membres de mon équipe de service et les personnes qui y sont associées prennent connaissance de ces règlements et s'y conforment.

En signant le formulaire d'inscription et le présent formulaire, et en regard du droit de s'inscrire et de compétitionner dans cet événement, le propriétaire de la voiture accepte de participer à cet événement à ses propres risques. De plus, le propriétaire accepte que lui, ainsi que tous les compétiteurs et de tous les membres des équipes de service et des personnes qui y sont associées, doivent signer un formulaire de renonciation avant de pouvoir participer à l'événement.

Propriétaire _____
Nom en lettres moulées Signature Date

Pilote _____
Nom en lettres moulées Signature Date

Copilote _____
Nom en lettres moulées Signature Date

Témoin _____
Nom en lettres moulées Signature Date

Si un propriétaire ou compétiteur est d'âge mineur, ce formulaire doit être contresigné par un parent ou son tuteur.

Parent/
Tuteur _____
Nom en lettres moulées Signature Date

Adresse Ville Prov. Code postal



Canadian Association of Rallysport

2010 Rallye Perce-Neige Maniwaki

Registration and Technical Inspection Self-Declaration Inscription et inspection technique – Déclaration sur l'honneur

*(Please complete and hand in this original form at the event registration /
Prière de remplir ce formulaire et en remettre l'original à l'inscription.)*

Registration/Inscription:

It is the responsibility of the Entrant/Driver to ensure the following documents are valid and on hand during the event. / Le propriétaire/pilote est responsable de s'assurer que les documents suivants sont valides et peuvent être vérifiés durant le rallye. EACH ITEM MUST BE INITIALED ONLY BY THE ENTRANT/DRIVER. / CHAQUE ARTICLE NE DOIT ÊTRE PARAPHÉ QUE PAR LE PROPRIÉTAIRE/PILOTE.

Item/Article	Valid and On Hand/Valide et vérifiable
1. Driver's Provincial Licence / Permis de conduire	_____
2. Competition & Service Vehicle Registration / Papiers des véhicules de course et de service	_____
3. Competition & Service Vehicle Insurance Certificate / Preuves d'assurance des véhicules de course et de service	_____

Scrutineering / Inspection technique :

It is the responsibility of the Entrant/Driver to ensure that the competition vehicle is road worthy and that the following items have been checked and are operating properly. Le propriétaire/pilote est responsable de s'assurer que la voiture de rallye est en bonne condition de rouler et que les accessoires suivants ont été vérifiés et fonctionnent correctement. EACH ITEM MUST BE INITIALED ONLY BY THE ENTRANT/DRIVER. /CHAQUE ACCESSOIRE NE DOIT ÊTRE PARAPHÉ QUE PAR LE PROPRIÉTAIRE/PILOTE.

Item/Accessoire	Checked and Operational / Vérifié et fonctionnel
1. Running Lights / Phares	_____
2. Horn / Klaxon	_____
3. Wipers / Essuie-glace	_____
4. Reverse Light / Feu de marche arrière	_____
5. Brakes / Freins	_____
6. Exhaust System / Échappement	_____

Declaration of Entrant/Driver/Déclaration du propriétaire/pilote :

The competing vehicle is a)road worthy and b)the above items are operating properly. /Le véhicule est a)en condition de rouler et b)que les accessoires susmentionnés fonctionnent correctement.

Signature _____ Driver/Pilote Entrant/Propriétaire

Date _____ Event/Événement _____ Vehicle/Véhicule # _____